

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 3 décembre 2024, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur trois demandes de dérogations mineures au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 1005, rue Vanier et a pour objet d'autoriser un agrandissement arrière qui empiète dans la marge avant secondaire.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2355, rue des Pyrénées et a pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale isolée dont la marge latérale et le pourcentage de maçonnerie ne respectent pas toutes les normes applicables.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 1250, rue Raimbault et a pour objet d'autoriser la localisation, en façade, d'un escalier extérieur menant au sous-sol.

Fait à Montréal, le 18 novembre 2024.

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement